

**Eléments pour une politique de l'ADESAF dans le domaine « Education et Formation »**

La situation des systèmes publics d'éducation (en termes budgétaires, de locaux et de personnels) ne permettent, ni de répondre aux besoins de la population, ni d'assurer les bases d'un développement, alors que l'Afrique possède de forts potentiels économiques (agriculture et en matières premières) (voir annexe).

Le potentiel humain est considérable, si l'on considère qu'aujourd'hui, deux africains sur trois ont moins de 25 ans ; que dans 50 ans, la population du continent passera de 1 à 2 milliards d'habitants.

Eduquer et former constituent donc deux puissants leviers du développement économique et social de l'Afrique. Ils composent deux conditions incontournables pour que la pauvreté, la faim et les inégalités, ne soient plus les perspectives de vie de millions d'africains.

Aussi, l'ADESAF soutient des projets dans le domaine de « l'éducation/formation ».

Il s'agit de contribuer à :

- l'élargissement des connaissances générales et professionnelles, afin que les pays concernés puissent construire leur auto développement social et économique, tout en préservant l'écologie.
- la mise en œuvre de savoirs, savoir-faire, savoir-être et à l'acquisition de compétences, tout en favorisant les pratiques et les cultures locales des populations concernées.
- l'accès à l'éducation et à la formation, en premier lieu les jeunes et les femmes et, ainsi, favoriser leur insertion dans la vie économique et le monde professionnel.

L'action de l'ADESAF dans le domaine de l'éducation et de la formation se traduit par la construction et la rénovation de bâtiment scolaires, facilitant ainsi l'accès à des lieux adaptés (notamment en matière de type de construction) pour dispenser des savoirs et favoriser les apprentissages.

Plus particulièrement, l'action de l'ADESAF dans le domaine agricole met en œuvre un volet « éducation et formation ». Lequel se concrétise par l'appui à la construction et à l'équipement de centres de formation, ainsi qu'à la mise en place de programmes de formation.

L'engagement de l'ADESAF se traduit également par la recherche de financements.

**L'expertise « formation » de l'ADESAF** se situe par :

- \* un appui lors du choix de la formation ;
- \* des préconisations en matière pédagogiques ;
- \* la formation de formateurs/trices.

➤ Le choix de la formation.

L'objectif de notre appui vise à ce que la formation assure un niveau de connaissances et une qualification professionnelle, permettant la création et l'accès à l'emploi.

Notre volonté est que la qualification retenue pour homologuer la formation s'inscrive, dans la mesure du possible, dans le système de reconnaissance sociale du pays concerné.

Sinon, l'ADESAF apporte son expertise pour que soit mis en place une formation et un mode de reconnaissance qui permettent et garantissent les acquis de l'apprentissage et donnent l'accès à l'emploi.

➤ En matière pédagogique.

- ✓ Nous préconisons une "pédagogie du concret", s'appuyant sur :
  - des mises en situation, qui font intervenir tant simulation et réalité (par exemple, la méthode de « l'entreprise entraînant »), que dans les périodes pratiques;
  - une pédagogie de l'alternance, qui alterne parties dites théoriques et parties dites pratiques, tant dans le cadre du programme suivi dans le centre de formation, que par des périodes pratiquées chez et avec des professionnels (le)s ;
  - la mise en place d'un tutorat ;
  - l'établissement d'un lien régulier entre le centre de formation et le monde professionnel.
  
- ✓ L'introduction de la notion d'entrepreneuriat.

Les entreprises locales sont confrontées à un marché et à un système financier, tous deux mondialisés ; ce marché est dominé par des entreprises puissantes et est envahi par des produits, pour la plupart en provenance des pays occidentaux et asiatiques.

Cette situation est particulièrement prégnante dans le domaine agricole.

Par ailleurs, les exploitations sont souvent dirigées selon un système traditionnel, patriarcal, qui produisent en autarcie (famille, village) et qui utilisent des outils et des méthodes peu productives ; notons que le milieu est souvent fermé à l'innovation.

Enfin, les Etats n'ont pas su ou pu apporter de réponses permettant aux entrepreneurs (en particulier les jeunes) d'être motivé(e)s et/ou en capacité de créer ou de reprendre une exploitation.

Pour faire modifier positivement ce constat, il est nécessaire de faire évoluer la formation, en particulier dans le secteur agricole.

Notamment, nous proposons d'inclure dans les programmes de formation, l'apprentissage de la compétence entrepreneuriale ; c'est-à-dire développer l'esprit d'entreprendre parmi les personnes en formation, en complément des modules techniques et sans pour autant abandonner les pratiques traditionnelles qui ont fait leurs preuves.

Les principales caractéristiques entrepreneuriales sont : la prise d'initiatives, la prise de risques, l'orientation vers les opportunités, la réactivité ou la flexibilité, l'imagination, l'adaptabilité.

- ✓ Des programmes motivant.

De notre point de vue :

- la mise en œuvre des programmes aura d'autant plus de chance d'atteindre ses objectifs, qu'ils seront réalisés avec la participation des formateurs/trices et enseignant(e)s. Il est important que ceux-ci bénéficient d'une autonomie dans leur réalisation.
- les apprentissages, techniques, comportementaux, d'acquisition de consignes, de règles et de procédures, seront d'autant plus efficaces, qu'ils s'appuieront sur des méthodes participatives.
- l'utilisation des méthodes telles que la résolution de problèmes, la combinaison des objectifs hiérarchisés et un système de perception rétroactive par l'élève de ses progrès (par exemple : évaluation formative, utilisation d'outils réflexifs d'autoévaluation ou de co-évaluation), constituent des outils complémentaires profitables à une formation de qualité.

L'objectif de programmes motivant est d'instaurer un climat de confiance parmi les élèves, entre élèves et formateurs/trices/enseignant(e)s, mais aussi de favoriser l'autonomie de l'apprenant(e).

➤ La formation de formateurs/trices.

Notre démarche consiste à nous inscrire autant que possible dans le système de formation du pays. Mais les personnes chargées d'assurer les formations nécessitent, selon le cas, un appui en matière pédagogique, méthodologique ou/et documentaire.

L'ADESAF peut apporter son expertise en la matière, par la mise en place d'une formation de formateur/trices.

Il ne s'agit en aucun cas de se substituer à la formation professionnelle, initiale ou continue du pays.

En définitive, nos **propositions et préconisations** veulent concourir à :

- orienter les personnes formées vers un engagement professionnel plus fort et des aptitudes plus marquées à prendre des responsabilités ou à les exercer ;
- assurer l'acquisition de techniques (modernes et anciennes) et de méthodes de gestion, qui permettent d'atteindre une productivité suffisante pour assurer une sécurité alimentaire, puis une source de revenus individuels et collectifs plus conséquents ;
- promouvoir l'emploi local par le développement de l'entrepreneuriat.

Il s'agit ainsi de contribuer au développement social, économique et écologiquement durable (en particulier l'agro écologie dans le domaine agricole), pour les entrepreneurs et les pays concernés.

ANNEXE

La dépense en éducation (% du PIB) était, en 2012, de 4,2 % pour le Mali, de 4,3 % pour le Burkina, de 4,6 % pour la République du Congo, de 4,8 % pour le Rwanda, de 4,8 pour l'Allemagne et de 5,5 % pour la France. En 2010, la dépense par élève du primaire (% du PIB par habitant) était de 11,2 % pour l'Afrique subsaharienne, contre 17,6 moyenne mondiale (Sources : Institut des statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)).